

Demande d'intervention du Consuel

Pour faire votre demande d'intervention du Consuel, allez sur le site : <https://www.consuel.com/>

Choisissez : "Installation de production d'énergie électrique sans dispositif de stockage"

Vous devrez acheter (environ 200 €) et remplir, le formulaire : CERFA n°15523*01 et y ajouter le "Dossier technique" : SC-144A_4

Pour le Consuel vous êtes l'installateur et le client.

Le dossier technique doit être rempli de cette façon, en inscrivant les données relevées sur les appareils :

Partie 2 : CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES COURANT CONTINU :			
(1) Modules PV : Le soussigné confirme que les modules sont conformes aux normes de la série NF EN 61730			
Générateur : Nombre de chaînes ^(a) : <u>2</u> I_{scmax} -générateur PV ^(b) : <u>13,83</u> A U_{ocmax} ^(c) : <u>296</u> Vdc			
(2) Câble principal PV : Section = <u>6</u> mm ² U = <u>1000</u> Vdc Température admissible sur l'âme = <u>120</u> °C			
(3a) Interrupteur-Sectionneur général DC : U_n : <u>500</u> Vdc I_n : <u>50</u> A			
(3b) Si présence d'une autre source d'alimentation DC : Interrupteur-Sectionneur : U_n : Vdc I_n : A			
(4) Polarité à la terre* : ☒ Non ☐ Oui Si oui → ☐ Le soussigné s'engage sur la présence d'une séparation galvanique			
(5) Onduleur : Nb de générateurs identiques : <u>1</u> (voir aide au remplissage)			
Marque et modèle : <u>SMA ou Fronius</u> Onduleur* : ☒ Monophasé ☐ Triphasé			
Sys. Découplage* : ☐ externe ☒ intégré à l'onduleur : JOINDRE LE CERTIFICAT DE CONFORMITÉ A LA NORME EN 50549 (*) TRADUIT EN LANGUE FRANÇAISE			

Attention : La valeur U_{ocmax} pour une chaîne de modules est le produit de la valeur d'un module multiplié par le nombre de modules de la chaîne.

Exemple : Pour une installation de 2 chaînes de 6 modules en série sur un onduleur SMA ou Fronius, avec des modules Voltec Tarka_120_VSMP_500 Wc, la valeur à indiquer est $6 \times 44,39 = 266,3$ Vdc

Vous trouverez une aide au remplissage des documents sur le site du Consuel. Pour le document technique l'aide est accessible ici :

https://www.consuel.com/wp-content/uploads/2024/12/SC-144A_4_aide-au-remplissage.pdf

Recommandation : Dès que votre installation est raccordée, faites la demande au Consuel et contactez l'installateur RGE qui viendra valider votre installation, car les temps de réponse peuvent être longs et les délais accordés par Enedis sont limités. Vous risquez de perdre le tarif fixé lors de votre demande de raccordement à Enedis et les tarifs d'achat peuvent être sérieusement réduits. Dès que vous avez le retour favorable du Consuel, faite la demande de mise en service à Enedis (voir les documents remis par Enedis lors de votre demande de raccordement).